



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Renault

Question écrite n° 15789

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre du redressement productif sur la signature par M. le Président de la République d'un accord avec l'Algérie pour la création d'une usine Renault près d'Oran. Le parrainage du Président de la République accordé à cette délocalisation ne manquera pas d'étonner les demandeurs d'emplois en France. En effet, la France continue à accueillir des immigrés en provenance d'Algérie, qui contribuent à augmenter le nombre de demandeurs d'emplois, tout en exportant son industrie en Algérie. Il l'interroge sur la cohérence de cette délocalisation avec l'objectif annoncé par le Gouvernement de réindustrialisation du territoire, alors même que l'État français est un actionnaire important du groupe Renault.

Texte de la réponse

Un partenariat a été signé le mercredi 19 décembre, en présence du Président de la République démocratique et populaire algérienne et du Président de la République française, entre Renault, l'entreprise nationale des véhicules industriels (SNVI) et le fonds national d'investissement (FNI) algérien. Ce partenariat doit permettre de créer en Algérie une usine de montage de véhicules actuellement produits hors de France et ne constitue donc pas une délocalisation. Son objectif est de conforter la place de Renault sur un marché en pleine croissance. Les véhicules produits dans cette usine seront commercialisés en Algérie, les acteurs de ce partenariat se sont formellement engagés à ne pas exporter ces véhicules vers l'Europe. Au contraire, à travers ce partenariat, les sous-traitants et ceux produisant sur le territoire français vont bénéficier d'un nouveau débouché à forte croissance. Il s'agit donc d'un partenariat gagnant-gagnant entre la France et l'Algérie salué à juste titre par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15789

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 749

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7570